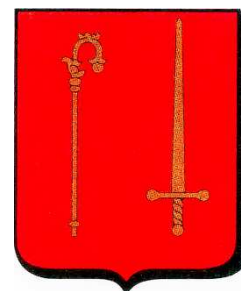


DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE LEYNES
71570 LEYNES

Tél : 03 85 35 11 85

Fax : 03 85 40 82 56

<mailto:Leynes.mairie@wanadoo.fr>



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le vingt huit août à 19 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en mairie sous la présidence de M. Bernard MARTIN, Maire

Etaient présents : MM. MARTIN Bernard, BEZ Christophe, JANOT Laurent, AUBLANC Anthony, JUSTIN Bernard, LACHARME Sébastien, LAVESVRE Arnaud, WUYLSTEKER Christophe, Mmes BERGERET Suzanne, DE GROOTE Isabelle, DESGRANGES Virginie, DURANT MILAMANT Jacqueline, ROCHE GAILLON Fanny.

Excusés : MM AUVIGUE Romain, GAGUIN Anthony

Après avoir approuvé, le procès-verbal des séances du 03/07 et 10/07, le Conseil Municipal décide :

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS (DE 2020 043)

Vu la délibération du 29/11/2019 où le conseil Municipal donnait son accord, pour l'implantation d'un relais radiotéléphonique 4G pour l'opérateur mobile ORANGE, **En Balmont haut, Parcelle B464**, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du message de M. Benjamin MARQUANT, SNEF, 11 rue des Drapiers 57070 METZ :

« Initialement, était prévu l'implantation d'un pylône de 30 mètres avec l'Opérateur ORANGE uniquement. Suite à des discussions avec FREE MOBILE, l'Opérateur Tiers est intéressé par notre projet. De ce fait le loyer sera revalorisé. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Donne son accord, pour l'implantation d'un relais radiotéléphonique 4G pour l'opérateur mobile ORANGE, **En Balmont haut, Parcelle B464**, avec

- Implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile pour ORANGE
- Accueil de l'Opérateur FREE MOBILE
- Durées contractuelles : 12 ans de durée initiale reconductible tacitement par période de 6 ans et préavis de départ de 24 mois.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

REPRESENTANT DE LA COMMUNE, A LA C.L.E.C.T (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) (DE 2020 044)

Le Conseil Municipal appelé à désigner un représentant chargé de représenter la commune à la C.L.E.C.T, désigne :

TITULAIRE : MARTIN Bernard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT LA REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON (DE 2020 045)

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession délivrée à M. Joseph CHUZEVILLE (décédé le 29 juillet 1925) dans le cimetière communal (n°S1 sur le plan), concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ✓ M. le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.
- ✓ M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Mise à disposition du SYDESL les données d'éclairage public (DE 2020 046)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD), la Commune de Leynes bénéficie d'un accompagnement en matière de conseil en énergie partagé (CEP).

Une convention a été signée, précisant que les données de consommation de la Commune ne peuvent être transmises à des tiers autres que l'ATD.

Or, l'ATD et le SYDESL ont développé un partenariat et le SYDESL propose dorénavant un accompagnement CEP similaire à celui de l'ATD et a besoin de certaines données de notre consommation, au niveau de l'éclairage public.

Ces données ne pourront être transmises par l'ATD au SYDESL, qu'avec l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise l'ATD à mettre à disposition du SYDESL les données dont ils auront besoin pour réaliser ce diagnostic d'éclairage public.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SECURISATION DE LA ROUTE NEUVE (DE 2020 047)

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, relatif au projet de Sécurisation de ce tronçon, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Approuve le lancement de cette opération, selon les modalités de financement définies ci après,
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - La subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Département de Saône-et-Loire,
 - Le fond de concours, auprès de MBA,
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

3795.57 € HT

TVA : 759.11€

4554.68 € TTC

- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY (DE 2020 048)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre la Commune de La Chapelle de Guinchay et les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** de participer, à la hauteur de 6€ par jour et par enfant et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette convention

Vote de crédits supplémentaires - leynes DM n°3 (DE 2020 049)

Suite à la détérioration de la porte du restaurant (situé dans un bâtiment communal), et à une prise en charge par l'assurance de 2079.33€ (sur 2377.68€),

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2079.00	
7788	Produits exceptionnels divers		2079.00
TOTAL :		2079.00	2079.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (DE 2020 050)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission de contrôle a été mise en place, suite à la réforme de la gestion des listes électorales.

Un délégué de l'administration et un délégué du TGI ont été nommés.

Le Conseil Municipal doit donc désigner deux de ses membres pour compléter cette commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne comme conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle des listes électorales:

Titulaire : Mme Virginie DESGRANGES
Suppléant : M. Christophe WUYLSTEKER

TRAVAUX :

- Faits :
 - L'enrobé a été posé au Bois de Leynes
- A faire :

- La « bosse » se trouvant chemin des sœurs sera rabotée début septembre

COMPTE RENDUS DE REUNIONS

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu du séminaire des maires qui a eu lieu le 09/07.

M. Bernard JUSTIN donne le compte rendu de la réunion de la commission voirie qui a eu lieu le 09/07.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du 10/07 concernant le chemin piétonnier, en présence de la SMEE et du SYDESL. Les travaux seront probablement retardés.

M. Bernard MARTIN et Mme Suzanne BERGERET donnent le compte rendu de la réunion de MBA qui a eu lieu le 15/07

M. Christophe BEZ donne le compte rendu de la réunion de la commission bâtiments communaux qui a eu lieu le 16/07. Les travaux prévus seraient :

- 1) rénovation de la salle des fêtes
- 2) rénovation de la salle vers le four à pain
- 3) rénovation de l'espace situé à l'étage de l'ancienne petite école

M. Bernard MARTIN et Mme Suzanne BERGERET donnent le compte rendu de la réunion de MBA qui a eu lieu le 23/07 (Budget)

MM Bernard MARTIN et Christophe BEZ donnent le compte rendu de la réunion avec M. Laurent VINCENT (service instructeur des dossiers d'urbanisme à M.B.A), qui a eu lieu le 24/07.

M. Bernard JUSTIN donne le compte rendu de la réunion de la commission voirie qui a eu lieu le 24/07.

M. Christophe WUYLSTEKER donne le compte rendu de la réunion de la commission communication qui a eu lieu le 29/07.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la visite de M. Jean François COGNARD, Maire de Chaintré et Conseiller Départemental, à propos du fonctionnement du CPI de Crèches sur saône/La Chapelle de Guinchay, en présence de M. Bruno BERTHELEMY, chef de corps du CPI de Leynes/Chasselas/St Vérant.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du 26/08, du SIVOM, relative à la rentrée scolaire.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la visite du 27/08, d'un administré qui voudrait rénover un cuvage. L'aménagement serait possible en gardant la structure.

Il a été aussi question de rénover une ancienne maison (très délabrée) à l'identique.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mariage de M. Clément SANGOUARD avec Mme Margot CHÉNÉ, le 04/07

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du PACS de M. Giovanni D'ORAZIO et de Mme Andréa BERGERON, le 31/07.

En l'absence des employés communaux, les massifs ont été arrosés, le 13/07, par MM Bernard MARTIN et Bernard JUSTIN.

M. Bernard MARTIN fait part au Conseil Municipal de la présence de 2 archivistes qui sont venus du 18 au 24/08 pour trier des archives anciennes. Ils ont intégré les informations dans un plan de classement que nous avons reçu en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ANEV (Association nationale des élus de la vigne et du vin) remerciant le Conseil Municipal pour son soutien à la viticulture.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'adhésion à la fondation du patrimoine.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré qui demande si un busage de fossé est envisagé sur le chemin communal entre son domicile et celui de son voisin.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une remarque d'un riverain de la RD31, qui constate que les voitures arrivent trop vite au niveau de l'entrée nord du village.

Il a été constaté que des matériaux avaient été entreposés dans l'ancien remblai, en Balmont.

Les pompiers sont intervenus pour un feu de broussailles, dans le village. Monsieur le Maire rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit. Il prendra un arrêté à ce sujet, et, en cas de manquement, invite les habitants à relever le jour et l'heure de brûlage des déchets et les transmettre en mairie.

Quelques dates à retenir :

- ✓ Mardi 01/09 à 18h : réunion commission cimetièrre
- ✓ 11/09 : réunion commission bâtiments à 18h30 en mairie
- ✓ 16/09 : réunion syndicat des eaux à Prissé
- ✓ vendredi 18/09 à 19h 15 : réunion du Conseil Municipal
- ✓ vendredi 16/10 à 19h15 : réunion du Conseil Municipal